



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
le 05 juin 2021
Monsieur Henri FABRE-LUCE
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
le 05 juin 2021.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur **Henri FABRE-LUCE**, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur **Henri FABRE-LUCE**, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *le 05 juin 2021.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le



Robert MÉNARD